

Veille - définitions

Dans la norme AFNOR XP X50-053 d'Avril 1998 relative aux prestations de veille et aux prestations de mise en place d'un système de veille (annulée le 17/06/2020), la veille est définie comme : « **activité continue en grande partie itérative visant à une surveillance active de l'environnement (...) pour en anticiper les évolutions.** ».

La veille informationnelle, juridique, économique... ne consiste donc pas à chercher une réponse à une ou plusieurs questions ponctuellement. Elle suppose, dans une organisation, un **processus répétitif de constitution d'une base informationnelle de qualité** par anticipation (ciblée, utile, utilisable et à disposition en temps utile cf. critère de qualité de l'information ci-après).

Pourquoi « veiller » ?

C'est la qualité de l'information qui conditionne la qualité de la décision. La veille, eu égard à l'accroissement des volumes d'informations, consiste donc à automatiser le **processus de collecte de traitement et de diffusion de l'information par anticipation** (provenant de l'environnement) qu'elle que soit sa nature : réglementaire, économique, technologique...

Catégories de veilles

Traditionnellement on distingue :

Méthode	Pull	Push
Définition	L'information est « tirée » par l'utilisateur qui va la chercher périodiquement dans les mêmes sources	L'information est « poussée », de manière automatique vers l'utilisateur Automatisation de la collecte et du traitement de l'information brute
Exemples	Recherches sur moteurs de recherche (ou méta moteurs) ou requêtes Utilisation de logiciels documentaires Consultation de sites repérés Lecture de revues spécialisées Consultation de professionnels	Abonnements newsletters Agrégation de flux RSS Services d'alertes Curation de tweets
Avantages	Précision / Pertinence	Gain de temps / Caractère systématique
Inconvénients	Chronophage / Caractère irrégulier	Maîtrise des outils / Risque de surinformation

Comment effectuer sa veille ?

La veille est une composante du Système d'Information (SI) ce qui implique donc de **collecter** l'information, **traiter** l'information, **mémoriser** l'information et **diffuser** l'information.

- ✓ Une veille documentaire se construit en tenant compte des outils disponibles dans l'organisation : les logiciels de gestion électronique des documents (GED), par exemple, permettent de gérer les documents ainsi que leurs différentes versions (versioning) dans le temps et d'assurer leur traçabilité.
- ✓ La veille monopolisant souvent des ressources importantes, est souvent externalisée.
- ✓ Certains sites permettent d'accéder aux différentes versions d'un texte, c'est le cas par exemple de legifrance.
- ✓ Les PGI (Progiciels de Gestion Intégrés) sous réserve de l'abonnement aux services correspondants (renouvellement, mises à jour, assistance, etc.) proposent aussi une page de veille ciblée module par module ou globalement.